

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 673**2 décembre 1997****SOMMAIRE**

(Le) Bonbon Holding S.A., Luxbg pages .. 32275, 32276	Isofaçades S.A., Schiffange	32266
Connaught Luxembourg S.A., Luxembourg	Jin Long, S.à r.l., Lamadelaine	32272
Corinthe S.A., Luxembourg	Kitchens (Luxembourg) S.A., Luxbg	32273, 32274
Daimler-Benz Finanz-Holding S.A., Luxembourg	Koudourrou S.A., Nieder Korn	32274, 32275
DEBA, Data for European Business Analysis, G.E.I.E., Luxembourg	Kraemer Bâtiments, S.à r.l., Livange	32273
Diammo S.A., Luxembourg	Landbridge S.A., Luxembourg	32276
Dorian S.A., Luxembourg	Maersk Finance S.A., Luxembourg	32276
D.T.C.I. S.A., Luxembourg	Maison du Son et de l'Image S.A., Esch-sur-Alzette	32277
Eco-Club Europe S.A., Luxembourg	Manacor (Luxembourg) S.A., Luxembourg	32277
Egon Finance S.A., Luxembourg	Meubles d'Art, S.à r.l., Luxembourg	32277
Egon Holding S.A., Luxembourg	(Ed.) Meyers & Cie, S.à r.l., Beidweiler	32270
Elcopur Soparfi S.A., Luxembourg	Meyers S.A., Beidweiler	32278
Europlâtre, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	Minpark S.A., Luxembourg	32299
Europrojet S.A., Luxembourg	Modastyle Investments S.A., Luxembourg	32278
Eurovital, S.à r.l., Leudelange	Modellux S.A., Luxembourg	32278
Fides (Luxembourg) S.A., Luxembourg	Motor Oil Holdings S.A., Luxembourg	32277
Film Cuisine, S.à r.l., Luxembourg	MTC, Microcomputer Technology Center, S.à r.l., Luxembourg	32278
Film Facilities, S.à r.l., Luxembourg	Multimet S.A., Luxembourg	32279
Financial Executive Investors S.A., Luxembourg	Mutua (Luxembourg) S.A., Luxembourg	32279
Financière Petra S.A., Luxembourg	Nando's International Investments S.A., Luxembg	32286
First Nevada Holding S.A.H., Luxembourg	Netto-Recycling S.A., Beidweiler	32280
FIT, S.à r.l., Luxembourg	Nettoservice International, S.à r.l., Luxembourg ..	32278
Fleming Flagship Advisory Company S.A., Sennin- gerberg	Nettoservice S.A., Luxembourg	32275
Fleming Fund Management (Luxembourg) S.A., Senningerberg	Nippon Dantai Life Investment Luxembourg S.A., Luxembourg	32280
(Robert) Fleming (Luxembourg) (Joint Ventures) S.A., Senningerberg	N.S. Cleaning, S.à r.l., Luxembourg	32280
(Robert) Fleming (Luxembourg) S.A., Senninger- berg	Oxion, GmbH, Luxembourg	32282, 32283
Fleming Martin (Luxembourg) S.A., Senningerberg	Paix Investissements S.A., Luxembourg	32271
Gerpar S.A., Luxembourg	Pajala Holding S.A., Luxembourg	32279
Green Way Guaranteed Ltd II, Sicav, Luxembourg	Panthéon S.A., Luxembourg	32282
Hang Zhou S.A.H., Luxembourg	Pictet Fixed Income Fund, Sicav, Luxembourg ...	32280
Hepilo S.A., Luxembourg	Plexus S.A., Luxembourg	32282
HKL Holdings (PPI), S.à r.l., Luxembourg	Polcevera S.A., Luxembourg	32284
HKL Investments (PPI), S.à r.l., Luxembourg	PROMACO, Project Management and Control S.A., Luxembourg	32285
HKL (Tamar), S.à r.l., Luxembourg	Promin S.A.H., Luxembourg	32285
HKL (Tavy), S.à r.l., Luxembourg	Promotic Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	32286
Icare Holdings S.A., Luxembourg	Prostar S.A., Luxembourg	32301
I-Corp Holding S.A., Luxembourg	Regal Holdings Company S.A., Luxembourg	32281
Indy-Trans, S.à r.l., Luxembourg	Rent A Car S.A., Luxembourg	32285
Infor-ID S.A., Luxembourg	Resimmob Holding S.A., Luxembourg	32286
Intelligent Networks Luxembourg S.A., Steinsel	Rocharon S.A., Luxembourg	32283, 32284
International Light and Design S.A., Luxembourg	Rolo Banca 1473 S.p.A. - Succursale de Luxem- bourg	32284
International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg	Sabco, S.à r.l., Colmar-Berg	32304
Iron Holding S.A., Luxembourg	S.C.I. Saga, Bascharage	32304

CONNAUGHT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 47.733.

Décision du conseil d'administration

Il résulte de la décision du conseil d'administration de la société CONNAUGHT LUXEMBOURG S.A., tenue au siège social en date du 4 août 1997, que les administrateurs ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Démission de M. Gerben W. A. Wardenier.
- 2) Nomination de M. Jaap P. Everwijn comme nouvel administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CONNAUGHT LUXEMBOURG S.A.

J. P. Everwijn
Administrateur

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33400/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

CORINTHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.967.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} juillet 1997, il a été décidé de transférer le siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 septembre 1997.

Pour CORINTHE S.A.

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33401/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

DAIMLER-BENZ FINANZ-HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.
R. C. Luxembourg B 9.221.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 9 avril 1997, il a été décidé de transférer le siège social aux 2-4, rue du Palais de Justice, L-1841 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 1997.

Pour DAIMLER-BENZ FINANZ-HOLDING S.A.

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 47, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33403/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

DEBA, DATA FOR EUROPEAN BUSINESS ANALYSIS, G.E.I.E.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 1, rue Emile Bian.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de DEBA, G.E.I.E. du 27 juin 1997

Point n° 4: Présentation de la lettre du 6 mai 1997 annonçant la démission d'EUROSTAT

L'assemblée prend acte de la démission d'EUROSTAT dans son courrier du 6 mai 1997 (Réf. EUROSTAT n° 100559).

Point n° 5: Présentation des conséquences de la lettre d'EUROSTAT

5b: Calendrier de la dissolution et de la liquidation après le 31 décembre 1997.

Le président confirme à l'assemblée que:

* le groupement sera dissous le 31 décembre 1997;

* un liquidateur procédera à la liquidation du groupement à partir du 1^{er} janvier 1998.

L'assemblée décide qu'une assemblée générale extraordinaire se tiendra à Bruxelles, le vendredi 19 décembre 1997, avec à l'ordre du jour:

- * Etat d'avancement de la procédure de dissolution et de la liquidation du groupement;
- * Nomination d'un liquidateur à compter du 1^{er} janvier 1998.

Point n° 6: Vote de l'assemblée générale et fixation des mesures d'accompagnement

6a: Vote sur la démission d'EUROSTAT.

La démission d'EUROSTAT est présentée à l'assemblée, qui accepte à l'unanimité, conformément à l'article 7 du Contrat constitutif, dernier paragraphe.

6b: Mandat donné au gérant en vue de la dissolution

L'assemblée générale:

- considérant qu'il convient de donner au gérant les moyens de droit pour prendre dès maintenant les mesures qui s'imposent dans l'intérêt général en vue de la dissolution qui interviendra le 31 décembre 1997;
- considérant qu'un tel mandat ne va pas sans, d'une part, information et accord préalable exprès de ses représentants réunis au sein du Comité de surveillance et, d'autre part, le contrôle du suivi par le Comité de surveillance, décide, dans ce cadre, que:

1. L'assemblée générale donne mandat au gérant d'accomplir les procédures préalables et nécessaires à la mise en oeuvre de la dissolution dans les meilleures conditions. A titre d'exemple, résilier dans les délais de préavis utiles tous les contrats en cours, avec l'accord préalable du Comité de Surveillance et sous son contrôle.

2. Ce mandat prendra fin avec la dissolution de DEBA, le 31 décembre 1997.

3. A partir de septembre 1997, le Comité de Surveillance se réunira une fois par mois.

Le 11 septembre 1997.

Pour extrait certifié conforme

L. Allard

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33404/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

DIAMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 31.709.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 juillet 1997

– Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

– Le mandat de Monsieur Jouni Puupo, de Monsieur Ismo Vaittinen et de Monsieur Pekka Ruokonen, en tant qu'administrateurs, et celui de Monsieur Lex Benoy, en tant que commissaire aux comptes, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Luxembourg, le 26 août 1997.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 10, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33405/523/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

DORIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.

R. C. Luxembourg B 31.581.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Signature.

(33406/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

D.T.C.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 27.561.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1997, vol. 497, fol. 42, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

(33407/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

D.T.C.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 27.561.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1997, vol. 497, fol. 42, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

(33408/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

D.T.C.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 27.561.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue à Luxembourg en date du 1^{er} septembre 1997

Il résulte dudit procès-verbal, que:

* décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions;

* le mandat des administrateurs, Monsieur Lex Benoy, Madame Frie van de Wouw et Madame Nathalie Carbotti, ainsi que celui du commissaire aux comptes, COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l., ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Le 1^{er} septembre 1997.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1997, vol. 497, fol. 42, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33409/614/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

EGON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 55.468.

Décision du conseil d'administration

Il résulte de la décision du conseil d'administration de la société EGON FINANCE S.A., tenue au siège social en date du 4 août 1997, que les administrateurs ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Démission de M. Gerben W. A. Wardenier.
- 2) Nomination de M. Jaap P. Everwijn comme nouvel administrateur.

Il résulte de la lettre du 4 août 1997 adressée aux actionnaires la décision suivante:

- 1) Démission de M. Koen van Baren avec effet au 15 août 1997.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

M. Jaap P. Everwijn;

Mme Yolande C. M. Klijn;

Mme Marjolijne Droogleever Fortuyn;

M. Han Wezenberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EGON FINANCE S.A.

J. C. M. Klijn

Administrateur

M. Droogleever-Fortuyn

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 15, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33411/683/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

EUROPLATRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 33.096.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 45, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

EUROPLATRE, S.à r.l.

F. Rocha

Gérant

(33414/500/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

EGON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 57.785.

Décision du conseil d'administration

Il résulte de la décision du conseil d'administration de la société EGON HOLDING S.A., tenue au siège social en date du 4 août 1997, que les administrateurs ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Démission de M. Gerben W. A. Wardenier.
- 2) Nomination de M. Jaap P. Everwijn comme nouvel administrateur.

Il résulte de la lettre du 4 août 1997 adressée aux actionnaires la décision suivante:

- 1) Démission de M. Koen van Baren avec effet au 15 août 1997.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

M. Jaap P. Everwijn;
Mme Jolande C. M. Klijn;
Mme Marjolijne Droogleever Fortuyn;
M. Han Wezenberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EGON HOLDING S.A.
J. C. M. Klijn
Administrateur

M. Droogleever-Fortuyn
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33412/683/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

ELCOPUR SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.
R. C. Luxembourg B 51.806.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Signature.

(33413/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

EUROPROJET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 56.176.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 13 août 1997 de la société EUROPROJET S.A., que:

La démission de Mademoiselle Carmen Medina de sa fonction d'administrateur est acceptée et la société SHAPBURG LTD, ayant son siège social à Tortola (BVI), est nommée administrateur en remplacement de Mademoiselle Carmen Medina.

Luxembourg, le 9 septembre 1997.

Pour la société EUROPROJET S.A.
EUFIDE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 47, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33415/523/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

FINANCIERE PETRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.838.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 48, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour FINANCIERE PETRA S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(33421/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

FINANCIERE PETRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.838.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 28 février 1997

Résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de trois à quatre et de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 30 juin 1997 comme suit:

Conseil d'administration

- MM. Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Wecker (Grand-Duché de Luxembourg), président;
Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Federico Franzina, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Maryse Santini, fondée de pouvoir, demeurant à Bettembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour *FINANCIERE PETRA S.A.*
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 48, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33422/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

EUROVITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3347 Leudelange, 19, rue de Cessange.
Adresse postale: c/o Gasparini, 19, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Assemblée générale extraordinaire des associés

Le 29 août 1997, dix-huit heures, les associés de la S.à r.l. EUROVITAL se sont réunis en assemblée générale extraordinaire pour statuer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de son gérant en fonction, M. Jean-Louis Gasparini, avec effet au 31 août 1997;
 2. Nomination de Madame Werné Marie-Josée, épouse Gasparini, comme gérante, avec effet au 1^{er} septembre 1997.
- Les associés ont unanimement accepté la démission de son gérant en fonction, Monsieur Jean-Louis Gasparini. Ils ont ensuite nommé gérante, Madame Werné Marie-Josée, épouse Gasparini, avec effet au 1^{er} septembre 1997. La gérante aura tous les pouvoirs et pourra par sa signature engager la société dans toutes ses opérations et activités.

Luxembourg, le 29 août 1997.

Les associés

M.-J. Werné, M.-T. Werné
épouse Gasparini

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1997, vol. 497, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33416/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

INTELLIGENT NETWORKS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

Assemblée Générale Extraordinaire

Entre les associés de la société anonyme INTELLIGENT NETWORKS LUXEMBOURG, ayant son siège social au 35, rue J.F. Kennedy, Steinsel, est convenu, ce huit septembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, ce qui suit:

La démission de Monsieur Peter Wong comme administrateur est acceptée à partir du huit septembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Monsieur Norrie Sked, employé privé, demeurant à GB-Londres, est nommé administrateur à sa place.

Luxembourg, le 8 septembre 1997.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 46, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33445/692/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 41.469.

Décision du conseil d'administration

Il résulte de la décision du conseil d'administration de la société FIDES (LUXEMBOURG) S.A., tenue au siège social en date du 14 août 1997, que les administrateurs ont pris la résolution suivante:

1) Révocation du pouvoir de signature «B» de M. Koen van Baren avec effet au 15 août 1997.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

M. J. P. Everwijn;
M. D. R. Scheepe;
M. J. Vroegop.

Fondés de pouvoir «A» (signent conjointement avec un autre fondé de pouvoir ou un administrateur):

– M. D. Boer;
– Mme J. C. M. Klijn;
– Mme M. Droogleever-Fortuyn.

Administrateur-délégué

M. J. P. Everwijn.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 10, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33417/683/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

FILM CUISINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 46, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

(33418/692/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

FILM FACILITIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 39.106.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 46, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Signature.

(33419/692/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

FINANCIAL EXECUTIVE INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 32.398.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 46, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 1997

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 juin 1997

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Antonio Menna administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour la société
Signature

(33420/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

FIRST NEVADA HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 48.959.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 46, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour la société

Signature

(33423/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

FIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1017 Luxembourg, 19, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 12.519.

Assemblée générale extraordinaire des associés

Le 29 août 1997, dix-huit heures, les associés de la S.à r.l. FIT se sont réunis en assemblée générale extraordinaire pour statuer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour.

1. Acceptation de la démission de son gérant en fonction, Monsieur Jean-Louis Gasparini, avec effet au 31 août 1997;
2. Nomination de Madame Werné Marie-Josée, épouse Gasparini, comme gérante, avec effet au 1^{er} septembre 1997.

Les associés ont unanimement accepté la démission de son gérant en fonction, Monsieur Jean-Louis Gasparini. Ils ont ensuite nommé gérante, Madame Werné Marie-Josée, épouse Gasparini, avec effet au 1^{er} septembre 1997. La gérante aura tous les pouvoirs et pourra par sa signature engager la société dans toutes ses opérations et activités.

Luxembourg, le 29 août 1997.

Les associés

M.-J. Werné, M.-T. Werné
épouse Gasparini

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1997, vol. 497, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33424/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

FLEMING FLAGSHIP ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, European Bank & Business Centre.
R. C. Luxembourg B 47.085.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1997, vol. 496, fol. 19, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Certifié conforme

A. Godefroid

Assistant Company Secretary

(33425/644/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

HANG ZHOU S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 59.183.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HANG ZHOU S.A.H., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, R.C. Luxembourg section B numéro 59.183, constituée suivant acte reçu le 16 mai 1997, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents, ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Qu'il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de BEF 3.600.000,-, en vue de le porter de son montant actuel de BEF 1.250.000,- à BEF 4.850.000,-, par la création et l'émission de 3.600 actions nouvelles d'une valeur nominale de BEF 1.000,- chacune.
2. Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.
3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de BEF 3.600.000,- (trois millions six cent mille francs belges) en vue de le porter de son montant actuel de BEF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs belges) à BEF 4.850.000,- (quatre millions huit cent cinquante mille francs belges), par la création et l'émission de 3.600 (trois mille six cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille francs belges) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire avait renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, la société anonyme ARODENE LIMITED, société de droit anglais, ayant son siège social à Douglas, Athol Street 5 (Ile de Man).

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes la société ARODENE LIMITED, prédésignée, ici représentée par Madame Romaine Scheifer, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par sa représentante susnommée, a déclaré souscrire les 3.600 (trois mille six cents) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société «francs belges», prédésignée, de sorte que la somme de BEF 3.600.000,- (trois millions six cent mille francs belges) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à BEF 4.850.000,- (quatre millions huit cent cinquante mille francs belges), représenté par 4.850 (quatre mille huit cent cinquante) actions de BEF 1.000,- (mille francs belges) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales et intégralement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal
Signé: R. Scheifer-Gillen, P. Van Hees, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1997, vol. 100S, fol. 62, case 3. – Reçu 36.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1997.

C. Hellinckx.

(33430/215/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

HANG ZHOU S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 59.183.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour le notaire
Signature

(33431/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

INDY-TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 46, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Signature.

(33443/692/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, European Bank & Business Centre.
R. C. Luxembourg B 27.900.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1997, vol. 496, fol. 19, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour le Conseil d'Administration
Certifié conforme
A. Godefroid
Assistant Company Secretary

(33426/644/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

FLEMING MARTIN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, European Bank & Business Centre.
R. C. Luxembourg B 44.596.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1997, vol. 496, fol. 19, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour le Conseil d'Administration
Certifié conforme
A. Godefroid
Assistant Company Secretary

(33427/644/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

GERPAR, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 7.140.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 août 1997, vol. 497, fol. 14, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 20 mai 1997

AFFECTATION DU RESULTAT

Les résultats de l'exercice 1996 sont répartis comme suit:

Perte reportée au 1 ^{er} janvier 1996	USD (160.858)
Perte de l'exercice	USD (17.790)
Solde déficitaire à reporter	USD (178.648)

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Les mandats des administrateurs, M. Claude Naville, M. Jean Wagener et M. Pierre Keller sont reconduits pour une période d'une année, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1997.

Le mandat de commissaire aux comptes DEBELUX AUDIT, S.à r.l., 3, rue Nic. Welter, L-2740 Luxembourg, est renouvelé pour une période d'une année, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Signature.

(33428/279/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

ISOFACADES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3824 Schiffange, 9 im Benn.
R. C. Luxembourg B 50.701.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du vendredi 5 septembre 1997

Nomination d'un cinquième Administrateur

Monsieur Arnaldo Augusto Marques Lopes, demeurant à L-3441 Dudelange, 3, avenue Grande-Duchesse Charlotte, est nommé aux fonctions d'Administrateur de la société ISOFACADES S.A. et ce, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 5 septembre 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1997, vol. 497, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33450/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

GREEN WAY GUARANTEED LTD II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 48.008.

Les états financiers et les notes aux états financiers du rapport annuel au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 1997, vol. 497, fol. 40, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1997.

D. Mauss
Administrateur

(33429/063/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

**ECO-CLUB EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. HAYNES INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg, 414, route de Longwy.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen en date du 8 août 1997, enregistré à Capellen en date du 11 août 1997, volume 410, folio 64, case 5,

que l'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de Madame Virginie Elias, employée privée, demeurant à Charleroi, en tant qu'administrateur et lui a accordé décharge pour l'accomplissement de son mandat;

que l'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de Monsieur Eric Ophalvens, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, en tant qu'administrateur-délégué et lui a accordé décharge pour l'accomplissement de son mandat;

que l'assemblée générale a décidé d'accepter la nomination de Monsieur Philippe Van der Vaeren, administrateur de sociétés, demeurant à Grez-Doiceau, en tant qu'administrateur-délégué et a fixé ses pouvoirs;

que l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs»;

que l'assemblée générale a décidé de modifier la première phrase de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ECO-CLUB EUROPE S.A.».

Capellen, le 20 août 1997.

Pour extrait conforme
A. Biel
Notaire

(33432/203/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

**ECO-CLUB EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. HAYNES INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg, 414, route de Longwy.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

(33433/203/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

HKL (TAMAR), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 56.211.

Décision du Conseil d'Administration

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration de la société HKL (TAMAR), S.à r.l., tenu au siège social en date du 4 août 1997, que les administrateurs ont pris les résolutions suivantes:

1) Démission de M. Gerben W.A. Wardenier.

2) Nomination de M. Jaap P. Everwijn comme nouvel administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HKL (TAMAR), S.à r.l.

J. P. Everwijn

Administrateur

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33436/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

HEPILO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 57.362.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 11, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1997.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Managing Director

Signatures

(33434/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

HEPILO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 57.362.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société HEPILO S.A., tenue au siège social en date du 26 août 1997 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1996:

1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes EURAUDIT, S.à r.l. pour l'année 1996.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

3) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes.

5) La perte s'élève à NLG 11.947.

6) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HEPILO S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 11, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33435/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 46.448.

Décision du Conseil d'Administration

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration de la société INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., tenu au siège social en date du 14 août 1997, que les administrateurs ont pris la résolution suivante:

1) Révocation du pouvoir de signature «B» de M. Koen van Baren avec effet le 15 août 1997.

Le conseil d'administration se constitue comme suit:

M. J.P. Everwijn;

M. D.R. Scheepe;

M. J. Vroegop.

Fondés de pouvoir «A» (signent conjointement avec un autre fondé de pouvoir ou un administrateur):

- Monsieur D. Boer;

- Madame J.C.M. Klijn;

- Madame M. Droogleever Fortuyn.

Administrateur-Délégué:

M. J.P. Everwijn.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS

(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 10, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33448/683/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

HKL (TAVY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 56.211.

Décision du Conseil d'Administration

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration de la société HKL (TAVY), S.à r.l., tenu au siège social en date du 4 août 1997, que les administrateurs ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Démission de M. Gerben W.A. Wardenier.
 - 2) Nomination de M. Jaap P. Everwijn comme nouvel administrateur.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HKL (TAVY), S.à r.l.	MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
J. P. Everwijn	Administrateur
Administrateur	Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33437/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

HKL HOLDINGS (PPI), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 54.523.

Décision du Conseil d'Administration

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration de la société HKL HOLDINGS (PPI), S.à r.l., tenu au siège social en date du 4 août 1997, que les administrateurs ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Démission de M. Gerben W.A. Wardenier.
 - 2) Nomination de M. Jaap P. Everwijn comme nouvel administrateur.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HKL HOLDINGS (PPI), S.à r.l.	MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
J. P. Everwijn	Administrateur
Administrateur	Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33438/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

HKL INVESTMENTS (PPI), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 54.524.

Décision du Conseil d'Administration

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration de la société HKL INVESTMENTS (PPI), S.à r.l., tenu au siège social en date du 4 août 1997, que les administrateurs ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Démission de M. Gerben W.A. Wardenier.
 - 2) Nomination de M. Jaap P. Everwijn comme nouvel administrateur.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HKL INVESTMENTS (PPI), S.à r.l.	MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
J. P. Everwijn	Administrateur
Administrateur	Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33439/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

I-CORP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 41.446.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1997.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Managing Director
Signatures

(33440/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

I-CORP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 41.446.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société I-CORP HOLDING S.A., tenue au siège social en date du 1^{er} août 1997 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1995:

1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. André Gillioz, à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION pour l'année 1995.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. André Gillioz en tant qu'administrateurs.

3) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

4) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que commissaire aux comptes.

5) La perte qui s'élève à FRF 91.547,- est reportée.

6) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1996.

7) Décision de continuer les activités de la société après la perte de plus de 75 % du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

I-CORP HOLDING S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 10, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33441/683/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

ICARE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 18.649.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 août 1997, vol. 497, fol. 14, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 1997***AFFECTATION DU RESULTAT**

Le bénéfice de l'exercice est réparti de la manière suivante:

Bénéfice reporté au 1 ^{er} janvier 1996	CHF 14.510.059
Bénéfice de l'exercice	CHF 502.778
Distribution de dividende	CHF (750.000)
Solde bénéficiaire à reporter	CHF 14.262.837

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Le mandat du commissaire aux comptes, DEBELUX AUDIT, S.à r.l., 3, rue Nic. Welter, L-2740 Luxembourg est renouvelé pour une période d'une (1) année, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Signature.

(33442/279/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

ED. MEYERS & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 8, route de Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 27.904.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 46, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de la réunion des associés du 3 septembre 1997

L'assemblée donne décharge au gérant.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour la société
Signature

(33468/506/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

INFOR-ID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

Procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue le 12 février 1996

Sont présents:

- M. Alain Vasseur;
- M. Michel Martiny, représenté par procuration délivrée à M. Alain Vasseur.

La présente réunion a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Nomination d'un administrateur-délégué et d'un président du conseil d'administration;
2. Pouvoir de signature;
3. Divers.

Après délibération, les membres du conseil d'administration prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Michel Martiny, administrateur-délégué et président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration décide de donner le pouvoir unique de signature à Monsieur Michel Martiny. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 12 février 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 89S, fol. 31, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 septembre 1997.

G. Lecuit.

(33444/220/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

IRON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 53.165.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 août 1997

- L'Assemblée réélit aux fonctions d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 1997:

- . CORPORATE MANAGEMENT CORP.;
- . CORPORATE COUNSELORS LTD;
- . CORPORATE ADVISORY SERVICES LTD.

- L'Assemblée réélit SOLUFI S.A. aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 11 août 1997.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1997, vol. 497, fol. 37, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33449/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

PAIX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 43.804.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 46, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 septembre 1997

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour la société

Signature

(33482/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

INTERNATIONAL LIGHT AND DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 24.016.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 47, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(33446/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

INTERNATIONAL LIGHT AND DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 24.016.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 1^{er} septembre 1997 au siège social

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Brucher. Par votes spéciaux, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Jean Brucher pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Dippach, aux fonctions d'administrateur de la société.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat des autres administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen;
- Monsieur Alain Tircher, licencié en Gestion, demeurant à Metzert (Belgique);
- Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Dippach.

Le Commissaire aux Comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 47, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33447/520/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

JIN LONG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Lamadelaine, 1, rue de la Montagne.
R. C. Luxembourg B 45.595.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 août 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1997, volume 101S, folio 27, case 2, que, suite à une cession par Monsieur Jianming Jiang, cuisinier, demeurant à Lamadelaine, 1, rue de la Montagne, à Monsieur Zhiyong Tang, cuisinier, demeurant à Lamadelaine, 1, rue de la Montagne, de deux cents (200) parts sociales de la société à responsabilité limitée JIN LONG, S.à r.l., avec siège social à Lamadelaine, 1, rue de la Montagne, constituée suivant acte reçu par ledit notaire Paul Frieders en date du 18 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 8 du 8 janvier 1994, au capital social de 800.000,- LUF, représenté par 800 parts sociales de 1.000,- LUF chacune, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 45.595, la répartition des parts sociales figurant à l'article 6 des statuts est la suivante:

«1) Monsieur Zhiyong Tang, cuisinier, demeurant à Lamadelaine, 1, rue de la Montagne, six cents parts so-	
ciales	600
2) Monsieur Xuan Zhao, cuisinier, demeurant à Lamadelaine, 1, rue de la Montagne, deux cents parts sociales	200
Total: huit cents parts sociales	800»

et que les associés ont décidé, à l'unanimité, d'accepter la démission de Monsieur Jianming Jiang comme gérant administratif, de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat et de maintenir dans leurs fonctions pour une durée indéterminée Monsieur Zhiyong Tang, préqualifié, comme gérant technique et Monsieur Xuan Zhao, préqualifié, comme gérant administratif, avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par leur signature conjointe.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1997.

P. Frieders.

(33451/212/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

KRAEMER BATIMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Centre le 2000, Z.I.

R. C. Luxembourg B 41.647.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1997, vol. 497, fol. 42, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

(33458/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

KITCHENS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 40.357.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 11, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1997.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Managing Director

Signatures

(33452/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

KITCHENS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 40.357.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société KITCHENS (LUXEMBOURG) S.A., tenue au siège social en date du 26 août 1997 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1993:

1) Décharge accordée aux administrateurs M. Marven Anthony Bowles, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., CATHAY PACIFIC CATERING SERVICES LTD, à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes COLLINGROVE NOMINEES LIMITED pour l'année 1993.

2) Election de M. Marven Anthony Bowles, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., CATHAY PACIFIC CATERING SERVICES LTD en tant qu'administrateurs.

3) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

4) Election de COLLINGROVE NOMINEES LIMITED en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1994.

6) Décision de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50 % du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1993.

7) La perte s'élève à LUF 1,777,303.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KITCHENS (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 11, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33453/683/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

KITCHENS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 40.357.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 11, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1997.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Managing Director

Signatures

(33454/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

KITCHENS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 40.357.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société KITCHENS (LUXEMBOURG) S.A., tenue au siège social en date du 26 août 1997 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1994:

1) Décharge accordée aux administrateurs M. Marven Anthony Bowles, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., CATHAY PACIFIC CATERING SERVICES LTD, à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes COLLINGROVE NOMINEES LIMITED pour l'année 1994.

2) Election de M. Marven Anthony Bowles, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., CATHAY PACIFIC CATERING SERVICES LTD en tant qu'administrateurs.

3) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

4) Election de COLLINGROVE NOMINEES LIMITED en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1995.

6) Décision de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50 % du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1994.

7) La perte s'élève à LUF 1,639,162.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KITCHENS (LUXEMBOURG) S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 11, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33455/683/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

KOUDOURROU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4646 Niederkorn, 64, rue Saint-Pierre.
R. C. Luxembourg B 55.348.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KOUDOURROU S.A., avec siège social à Oberkorn, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 474 du 24 septembre 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Irène Keilen, employée privée, demeurant à Moesdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Fabio Marochi, employé privé, demeurant à Niederkorn.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Oberkorn à L-4646 Niedercorn, 64, rue Saint-Pierre et modification afférente de l'article 2 des statuts.

2. Elargissement de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 4 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Oberkorn à L-4646 Niederkorn, 64, rue Saint-Pierre, de sorte que la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{ère} phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Differdange.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de la société en ajoutant un nouveau point à l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet au Luxembourg ou à l'étranger:

- la gestion de crèches, de jardins d'enfants, de foyers du jour pour enfants ainsi que la gestion de foyers de jour pour personnes âgées, de maisons de gériatrie et de retraite;»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-L. Aflalo, I. Keilen, F. Machori, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1997, vol. 101S, fol. 45, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 septembre 1997.

G. Lecuit.

(33456/220/58)

KOUDOURROU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4646 Niederkorn, 64, rue Saint-Pierre.

R. C. Luxembourg B 55.348.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 septembre 1997.

G. Lecuit.

(33457/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

NETTOSERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 59, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 11.739.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 46, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 septembre 1997

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 8 septembre 1997

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Edouard Meyers administrateur-délégué, suit à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour la société

Signature

(33476/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

LE BONBON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 24.847.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1997.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Managing Director

Signatures

(33460/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

LE BONBON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 24.847.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société LE BONBON HOLDING S.A., tenue au siège social en date du 28 juillet 1997 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1996:

1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. pour l'année 1996.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

3) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

4) Election de ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Du profit qui s'élève à NLG 327.667,82 un montant de NLG 16.383 est affecté à la réserve légale.

6) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE BONBON HOLDING S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 10, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33461/683/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

LANDBRIDGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 42.838.

Décision du Conseil d'Administration

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration de la société LANDBRIDGE S.A., tenu au siège social en date du 4 août 1997, que les administrateurs ont pris les résolutions suivantes:

1) Démission de M. Gerben W.A. Wardenier.

2) Nomination de M. Jaap P. Everwijn comme nouvel administrateur.

Il résulte de la lettre du 4 août 1997 adressée aux actionnaires la décision suivante:

1) Démission de Monsieur Koen van Baren avec effet le 15 août 1997.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Jaap P. Everwijn;

- Mme Jolande C.M. Klijn;

- Mme Marjolijne Droogleever Fortuyn.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LANDBRIDGE S.A. M. Droogleever Fortuyn
J. C.M. Klijn Administrateur
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 10, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33459/683/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

MAERSK FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 9.028.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour MAERSK FINANCE S.A., Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

(33462/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

MAISON DU SON ET DE L'IMAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 40, avenue de la Gare.

Monsieur Ch. Weber renonce avec effet immédiat, pour des raisons de convenances personnelles, au mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué qui lui avait été confié au sein de la société.

Le 3 septembre 1997.

Ch. Weber.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1997, vol. 497, fol. 28, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33463/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 9.098.

Décision du Conseil d'Administration

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration de la société MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., tenu au siège social en date du 14 août 1997, que les administrateurs ont pris la résolution suivante:

1) Révocation du pouvoir de signature «B» de M. Koen van Baren avec effet le 15 août 1997.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

M. J.P. Everwijn;

M. D.R. Scheepe;

M. J. Vroegop.

Fondés de pouvoir «A» (signent conjointement avec un autre fondé de pouvoir ou un administrateur):

- Monsieur D. Boer;

- Madame J.C.M. Klijn;

- Madame M. Droogleever Fortuyn.

Administrateur-Délégué:

M. J.P. Everwijn.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 10, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33464/683/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

MEUBLES D'ART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 21, avenue du 10 septembre.

R. C. Luxembourg B 20.783.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1997, vol. 497, fol. 43, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

(33466/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

MOTOR OIL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 36.216.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 août 1997

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

- Le mandat de Monsieur Vardis J. Vardinoyannis, de Monsieur Yannis V. Vardinoyannis et de Monsieur Stavros P. Triantaphyllides en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997.

Luxembourg, le 8 septembre 1997.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1997, vol. 497, fol. 37, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33471/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

MEYERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 8, route de Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 43.564.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 46, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour la société
Signature

(33467/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

MODASTYLING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.
R. C. Luxembourg B 55.479.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Signature.

(33469/657/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

MODELLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.462.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour *MODELLUX S.A., Société Anonyme*
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

(33470/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

**MTC, MICROCOMPUTER TECHNOLOGY CENTER, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 25.049.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1997, vol. 497, fol. 42, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1997.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société Civile
Signature

(33472/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

NETTOSERVICE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 59, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 43.578.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 46, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de la réunion des Associés du 2 septembre 1997

L'assemblée donne décharge au gérant.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour la société
Signature

(33477/506/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

MULTIMET S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.678.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 août 1997

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

- Le mandat de CORPORATE MANAGEMENT CORP, de CORPORATE COUNSELORS LTD et de CORPORATE ADVISORY SERVICES LTD en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Luxembourg, le 26 août 1997.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 10, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33473/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 41.471.

Décision du Conseil d'Administration

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration de la société MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., tenu au siège social en date du 14 août 1997, que les administrateurs ont pris la résolution suivante:

1) Révocation du pouvoir de signature «B» de M. Koen van Baren avec effet le 15 août 1997.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

M. J.P. Everwijn;

M. D.R. Scheepe;

M. J. Vroegop.

Fondés de pouvoir «A» (signent conjointement avec un autre fondé de pouvoir ou un administrateur):

- Monsieur D. Boer;

- Madame J.C.M. Klijn;

- Madame M. Droogleever Fortuyn.

Administrateur-Délégué:

M. J.P. Everwijn.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 10, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33474/683/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

PAJALA HOLDING S.A. (en liquidation), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 29 août 1997

Il résulte dudit procès-verbal que l'assemblée des actionnaires a décidé d'approuver les comptes de liquidation et de clôturer la liquidation de PAJALA HOLDING S.A. Elle a décidé également que les documents sociaux et comptables de la société seront conservés pendant 5 ans au siège social de la société, 50, route d'Esch, Luxembourg.

Luxembourg, le 29 août 1997.

Pour extrait conforme
A. Schmit
Mandataire

Pour copie conforme
A. Schmit
Avocat-avoué

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1997, vol. 497, fol. 40, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33483/275/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

NETTO-RECYCLING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 1, rue Hieh.
R. C. Luxembourg B 52.161.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 46, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour la société
Signature

(33475/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

NIPPON DANTAI LIFE INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1-3, rue du St. Esprit.
R. C. Luxembourg B 26.065.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1^{er} juillet 1997

L'assemblée générale a élu comme nouvel administrateur, Monsieur Yasuo Shiraishi, Executive Director, demeurant à 943-1 Kudencho, Sakae-ku, Yokohama-shi, Kanagawa 247, Japon, en remplacement de Monsieur Kimiyoshi Nakao, administrateur démissionnaire.

L'assemblée générale a élu comme nouveau commissaire aux comptes, Monsieur Koya Uchida, Standing Auditor, demeurant à 2-10-6 Minamidaira, Hino-shi, Tokyo 191, Japon, en remplacement de Monsieur Yoshihiro Kawaguchi, commissaire aux comptes démissionnaire.

Le mandat du nouvel administrateur et du nouveau commissaire aux comptes viendra à expiration immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NIPPON DANTAI LIFE INVESTMENT
(LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1997, vol. 497, fol. 40, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33478/267/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

N.S. CLEANING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 59, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 52.022.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 46, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'associé du 29 août 1997

Il donne décharge à la gérante.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour la société
Signature

(33479/506/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

PICTET FIXED INCOME FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 17, côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 38.034.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt et un août.

S'est réunie, au siège social, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du compartiment Rentoval USD, avec siège social à Luxembourg, 17, côte d'Eich.

La séance est ouverte sous la présidence de Mlle Dominique Brankaer, Fondée de Pouvoir de la BANQUE PICTET (LUXEMBOURG), demeurant en Belgique.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Philippe Huber, Fondé de Pouvoir de la BANQUE PICTET (LUXEMBOURG), demeurant à Luxembourg.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Pierre-Alain Eggly, Fondé de Pouvoir de la BANQUE PICTET (LUXEMBOURG), demeurant au Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président rappelle l'ordre du jour:

1. Modification du nom du compartiment;
2. Modification de la politique d'investissement;
3. Possibilité pour les actionnaires non représentés à l'Assemblée ou représentés qui n'accepteraient pas les modifications visées sous les points 1 et 2 ci-dessus de sortir sans frais pendant une période de 30 jours;

4. Acceptation de l'entrée en vigueur au jour de l'Assemblée des points 1 à 3 visés ci-dessus.

Le Président fait protocoler les points suivants:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

II. Il résulte de la liste de présence que sur 163.500 actions, 163.390 actions sont présentes ou représentées.

III. La présente assemblée, représentant plus des deux tiers du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Modification du nom du compartiment:

Ancien nom: Picted Fixed Income Fund - Rentoval US\$.

Nouveau nom: Picted Fixed Income Fund - USD Cash Plus.

2. Modification de la politique d'investissement:

Le compartiment investira dans:

a) - un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe, tels que des obligations, Bonds du Trésor et effets émis par des émetteurs gouvernementaux ou leurs départements, des eurobonds et des obligations à taux flottant;

- en instruments de créances tels que des certificats de dépôt et du papier commercial entrant dans la catégorie des valeurs mobilières;

- dans les limites établies au point 2) b) des restrictions d'investissement, dans des instruments du marché monétaire ayant une échéance résiduelle de plus de 12 mois;

- à titre accessoire dans des liquidités et instruments du marché monétaire émis par des institutions financières réputées et ayant une échéance résiduelle de moins de 12 mois;

- les investissements pourraient être libellés en toutes devises, mais tous ceux qui ne seront pas libellés en dollars US seront couverts;

- possibilité de faire usage des produits et instruments dérivés;

b) introduction d'un indice de référence:

«3 months USD London Interbank Bid Rate»;

c) introduction de critères de qualité:

- P1 et/ou A1 pour les investissements à court terme;

- AA3/AA pour les investissements à long terme;

d) introduction de deux types d'actions:

- actions A: avec capitalisation des revenus;

- actions B: avec distribution d'un dividende annuel;

les actionnaires actuels détiendront ainsi des actions de type B;

e) diminution de la commission de gestion de 0,30 % à 0,25 % par an.

3. Les actionnaires représentés à l'Assemblée qui s'opposeraient aux modifications mentionnées ci-dessus ou les actionnaires non représentés pourront sortir sans frais pendant une période de 30 jours suivant la date de l'Assemblée Générale.

4. Les modifications décrites sous les points 1 et 2 ci-dessus entreront en vigueur le 21 août 1997.

L'ordre du jour ayant été épuisé, l'assemblée est lancée.

D. Brankaer P. Huber P.A. Eggly
Présidente Secrétaire Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1997, vol. 497, fol. 38, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33485/052/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

REGAL HOLDINGS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 41.472.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 septembre 1997

– Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés. Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

– Le mandat de Christos Pagonas, Alex Schmitt et Corinne Philippe, en tant qu'administrateurs et le mandat de Lex Benoy, en tant que commissaire aux comptes, sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 8 septembre 1997.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1997, vol. 497, fol. 37, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33493/595/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

PANTHEON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.
R. C. Luxembourg B 40.560.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Signature.

(33484/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

PLEXUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.356.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour PLEXUS S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(33486/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

PLEXUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.356.

L'assemblée générale statutaire du 21 avril 1997 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Edward Bruin en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 3 septembre 1997.

Pour PLEXUS S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 47, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33487/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

OXION, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1710 Luxemburg, 1, rue Paul Henkes.
H. R. Luxemburg B 53.712.

Im Jahre eintausendneunhundertsevenundneunzig, am achten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Dr. rer. pol. Hans W. Ferdinand, Diplom-Kaufmann und Diplom-Volkswirt, wohnhaft in L-1710 Luxemburg, 1, rue Paul Henkes.

Welcher dem Notar Nachfolgendes auseinandersetzte:

Dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung OXION G.m.b.H., mit Sitz in L-1710 Luxemburg, 1, rue Paul Henkes, ist und somit das gesamte Kapital vertritt.

Dass die Gesellschaft gegründet wurde (unter der Bezeichnung DIVIM PROMOTIONS, G.m.b.H.) aufgrund einer Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. Januar 1996, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 187 vom 13. April 1996, und abgeändert wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 18. November 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 79 vom 19. Februar 1997.

Dass die Gesellschaft eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 53 712.

Dass die Gesellschaft ein Kapital hat von 500.000,- LUF eingeteilt in 500 Anteile zu je 1.000,- LUF, welche alle dem alleinigen Anteilhaber Herr. Dr. rer. pol. Hans W. Ferdinand, vorgeannt, zugeteilt sind.

Dass die Gesellschaft keine Immobilien besitzt.

Als dann ersuchte der Komparent den amtierenden Notar, nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Anteilhaber Herr Dr. rer. pol. Hans W. Ferdinand, vorgeannt, tritt andurch alle Anteile der vorerwähnten Gesellschaft ab, an die Gesellschaft AURELIUS INTERNATIONAL CONSULTING, TRADE, PRODUCTION,

INC., eine Aktiengesellschaft unter dem Recht des Staates Nevada, mit Sitz in 1005 West Fourth Street, Carson City, Nevada 98703, welche dadurch alleinige Gesellschafterin wird.

Die Abtretung der Anteile, welche nicht durch Anteilscheine belegt sind, geschieht mit Wirkung zum heutigen Tage. Die Zessionarin hat somit von diesem Datum an Anspruch auf den Gewinn und Ertrag der ihr abgetretenen Anteile. Sie tritt in alle den vorgenannten Anteilen anhaftenden Rechte und Pflichten.

Der Komparent Hans W. Ferdinand, vorgeannt, erklärt andurch, in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer die Anteilabtretung namens der Gesellschaft gemäß dem abgeänderten Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches anzunehmen.

Der Geschäftsführer erklärt des weiteren, daß ihm weder ein Einspruch noch ein Hindernis betreffend die vorhergehende Anteilsabtretung vorliegt.

Preis

Die Anteilabtretung geschieht zu dem unter Parteien vereinbarten Preis von \$ 1,00.

Ist gegenwärtiger Urkunde beigetreten:

Die vorgenannte Aktiengesellschaft AURELIUS INTERNATIONAL CONSULTING, TRADE, PRODUCTION, INC.

hier vertreten durch Herrn Dr. Hans W. Ferdinand, vorgeannt, handelnd in seiner Eigenschaft als beigefügter Vizepräsident für Überseegeäfte, in dieser Eigenschaft ernannt in der Verwaltungsratssitzung vom 15. Januar 1996, von welcher eine Kopie des Protokolls gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Annahme und Quittung

Herr Dr. Hans W. Ferdinand, vorgeannt, erklärt namens der Zessionarin die Anteilabtretung anzunehmen und den oben vereinbarten Preis erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung und Titel.

Zweiter und letzter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Anteilabtretung wird Artikel 6 der Statuten wie folgt abgeändert:

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfhunderttausend luxemburgische Franken (500.000,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je eintausend luxemburgischen Franken (1.000,-), welche alle der alleinigen Anteilhaberin AURELIUS INTERNATIONAL CONSULTING, TRADE, PRODUCTION, INC., eine Aktiengesellschaft unter dem Recht des Staates Nevada, mit Sitz in 1005 West Fourth Street, Carson City, Nevada 98703, zugeteilt sind.

Kosten und Honorare

Die Kosten, Gebühren und Honorare gegenwärtiger Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 25.000,- LUF.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. W. Ferdinand, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1997, vol. 101S, fol. 56, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 11. September 1997.

P. Decker.

(33480/206/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

OXION, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes.

R. C. Luxembourg B 53.712.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(33481/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

ROCBARON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 57.599.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 11, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1997.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Managing Director

Signatures

(33496/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

ROCBARON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 57.599.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de la société ROCBARON S.A., tenue au siège social en date du 6 août 1997, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1996:

1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes EURAUDIT, S.à r.l., pour l'année 1996.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

3) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes.

5) Décision de reporter la perte qui s'élève à NLG 41.873.

6) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'assemblée générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROCBARON S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 11, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33497/683/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

POLCEVERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 57.595.

Décision du Conseil d'Administration

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration de la société POLCEVERA S.A., tenu au siège social en date du 4 août 1997, que les administrateurs ont pris les résolutions suivantes:

1) Démission de M. Gerben W.A. Wardenier.

2) Nomination de M. Jaap P. Everwijn comme nouvel administrateur.

Il résulte de la lettre du 4 août 1997 adressée aux actionnaires la décision suivante:

1) Démission de Monsieur Koen van Baren avec effet le 15 août 1997.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Jaap P. Everwijn;
- Mme Jolande C.M. Klijn;
- Mme Marjolijne Droogleever Fortuyn;
- M. Pietro Granello.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POLCEVERA S.A. M. Droogleever Fortuyn
J. C.M. Klijn Administrateur
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 497, fol. 10, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33488/683/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

ROLO BANCA 1473 S.p.A. – Succursale de Luxembourg.**EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration que la succursale luxembourgeoise de la banque est valablement engagée par la signature de Monsieur Carlo Gastaldi, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Gastaldi disposera de la signature conjointe (dont une signature devra être celle du responsable de la succursale de Luxembourg ou du responsable adjoint de la succursale).

Luxembourg, le 5 août 1997.

Pour extrait conforme
ROLO BANCA 1473
Succursale de Luxembourg
Signature
Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1997, vol. 497, fol. 43, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33498/279/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

PROMACO, PROJECT MANAGEMENT AND CONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 33.837.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue à Luxembourg en date du 15 novembre 1996

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 1995.

Les mandats de: M. Van Hauwaert C.S.A.
M. Willy Verwimp
M. Frank Steinert

en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1997, vol. 497, fol. 42, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33490/614/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

PROMIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.400.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 août 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 août 1997, vol. 101S, fol. 33, case 9, que la société anonyme holding PROMIN S.A., avec siège social à Luxembourg, 2, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par ledit notaire Paul Frieders en date du 15 novembre 1990, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, n° 161 du 3 avril 1991, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Paul Frieders en date du 7 février 1991, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, n° 297 du 1^{er} août 1991, au capital social de six cents millions de lires italiennes (600.000.000,- ITL), représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale d'un million de lires italiennes (1.000.000,- ITL) chacune, entièrement libérées, a été dissoute et liquidée à la suite d'une déclaration expresse de l'actionnaire unique ayant effectué la réunion en ses mains de l'intégralité des actions de la société et que les livres et documents sociaux seront conservés pendant les cinq ans prévus par la loi à l'ancien siège social.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1997.

P. Frieders.

(33491/212/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

RENT A CAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 191, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 25.210.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire annuelle, tenue exceptionnellement le 19 août 1997, pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1996

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale a décidé, sur proposition du conseil d'administration, de ne pas dissoudre la société et de reporter les pertes de l'exercice clos au 31 décembre 1996 sur l'exercice en cours.

Démission d'un administrateur

L'assemblée générale constate que Monsieur Yves de Fraiteur a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société RENT A CAR S.A., avec effet au 31 mai 1997.

Suite à la démission de Monsieur Yves de Fraiteur, le conseil d'administration se présente comme suit:

– Monsieur Walter Putman, administrateur de sociétés, demeurant à B-1050 Bruxelles (Belgique), 18, rue Jacques Jordeans;

– Monsieur Christian Mariolle, administrateur de sociétés, demeurant à Paris (France), 24, rue Philibert de Lorme;

– Monsieur Pierre Richez, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique).

Luxembourg, le 19 août 1997.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1997, vol. 497, fol. 45, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33494/720/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

PROMOTIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 26.375.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1997, vol. 497, fol. 4, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Signature.

(33492/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

RESIMMOB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.
R. C. Luxembourg B 54.295.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Signature.

(33495/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, European Bank & Business Centre.
R. C. Luxembourg B 36.308.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1997, vol. 496, fol. 19, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour le Conseil d'Administration

Certifié conforme

A. Godefroid

Assistant Company Secretary

(33499/644/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

NANDO'S INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

—
STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-seventh day of August.

Before Us, Maître Martine Weinandy, notary, residing in Clervaux.

There appeared:

1) BROZENT HOLDINGS (PTY) LIMITED, a company having its registered office at 64, 3rd Avenue, Inanda, Sandton, Republic of South Africa,

here represented by Ms Anne-Marie Fève, private employee, residing in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Inanda, on 20 August 1997;

2) PALADIN LIMITED, a company having its administrative office at Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man, here represented by Ms Anne-Marie Fève, prequalified,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 19 August 1997.

Such proxies, after signature ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties («the Appearers») have decided to form amongst themselves a joint stock corporation (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation («the Articles»):

**Chapter I. - Status and Name, Registered Office, Objects, Duration, Capital,
Changes in Capital and Shares**

Art. 1. Status and Name.

There is hereby formed a joint stock corporation (société anonyme) called NANDO'S INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A. («the Company»).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office is established in the municipality of Luxembourg and may by resolution of the Directors of the Company, be transferred from one address to another within that municipality. Transfers to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg may be effected by resolution of shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 10).

2.2. The Board of Directors of the Company («the Board») may resolve that the Company establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

2.3. Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between that office and foreign countries, take place or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Board or by declaration of a person duly authorised by the Board for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain of Luxembourg nationality.

Art. 3. Objects.

3.1. The objects of the company are to conduct the following activities:

(a) To hold participatory interests in any enterprise in whatever form whatever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the company.

(b) To acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyrights and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer, exchange, licence or otherwise.

(c) The Company may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise.

(d) To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

3.2. Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

3.3. The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects without being bound by the provisions of the law of 31 July 1929 on holding companies.

Art. 4. Duration.

Subject to the provisions of Article 27 the Company is established for an unlimited duration.

Art. 5. Capital.

5.1. The Company has an issued capital of thirty-five thousand United States dollars (USD 35,000.-), divided into three hundred and fifty (350) shares having a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, which have been fully paid up in cash.

5.2. The Company shall have an authorised capital of three hundred and fifty thousand United States dollars (USD 350,000.-), divided into three thousand five hundred (3,500) shares having a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each.

Art. 6. Changes in Share Capital.

6.1. The Board is hereby authorised to issue further shares so as to bring the total issued capital of the Company up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as at its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of incorporation in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The period or extent of this authority may be extended by the Shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 11) from time to time.

6.2. The Board is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription for shares under Article 6.1, including the issue of shares as ordinary or repurchasable shares and may from time to time resolve to effect such whole or partial increase by such means as are permitted by the law of 10 August 1915, as amended, («the Law»), including by the issue of shares upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

6.3. The Board is authorised to issue shares under and during the period referred to in Article 6.1 without the shareholders having any preferential subscription right. The price per share at which such further shares are issued shall be left to the discretion of the Board. The Board shall, however, ensure that, except where such shares are issued to current shareholders pro rata to their shareholdings in the Company as at the date of such new issue, or where current shareholders otherwise agree, the price per share, at which such further shares are issued, shall not have the effect of diluting the value of shares in the Company held by current shareholders at the time of such new issue.

6.4. When the Board effects a whole or partial increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend Article 5 in order to record this increase and the Board is further authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

6.5. When the Board issues repurchasable shares, it shall ensure that the amendments to Article 5 shall include provisions relating to the repurchasable rights attaching to such shares and the conditions for their repurchase.

6.6. The authorised or issued capital may be further increased or reduced by a resolution of Shareholders in Extraordinary General Meeting.

Art. 7. Shares.

7.1. At the option of the owner, shares in the Company may be registered or issued to bearer, save where the Law prescribes registered form.

7.2. Shares may be issued, at the option of the owner, in certificates representing single shares or two or more shares.

7.3. Shares certificates shall be issued to shareholders in accordance with the provisions of the Law in such form and in such denominations as the Board shall determine. Except as provided in article 7.4, certificates may only be exchanged

for other certificates with the consent of the Board and subject to such conditions as the Board may determine. In the case of joint holders, delivery of a certificate to one shall be delivery to all. Share certificates shall be signed by two Directors or by one Director and one officer with due authority from the Board and registered as required by the Law. Signatures may be reproduced in facsimile form, except in the case of an officer who is not a Director.

7.4. Where part only of the shares comprised in a certificate for registered shares is transferred, the old certificate shall be cancelled and a new certificate for the balance of such shares issued in lieu without charge.

7.5. The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such share on the part of any other person.

7.6. The Company shall regard the first named of any joint holder of registered shares as having been appointed by the joint holders to receive all notices and to give an effectual receipt for any dividend payable with respect to such shares.

7.7. The Company shall not accept the registration of more than four joint holders of registered shares and in addition, shall have the right at any time to suspend the exercise of any rights attached to any share until one person is designated to be, for the Company's purposes, owner of the shares.

7.8. The register of shareholders of the Company («the Register») may be closed during such time as the Board thinks fit, not exceeding, in the whole, thirty days which are business days in Luxembourg in each year. For the purpose of these Articles «business day» means a day on which banks in Luxembourg are open for business.

7.9. The Register shall be kept at the registered office and shall be open for inspection by shareholders between 10.00 o'clock and 12.00 o'clock on any business day in Luxembourg.

7.10. If a share certificate is destroyed, damaged or defaced or alleged to have been lost or stolen, a new share certificate representing the same shares may be issued to the holder upon request subject to delivery up of the old certificate or (if alleged to have been lost or destroyed) compliance with the provisions of the applicable law.

Art. 8. Transfer.

8.1. Except as stated in articles 8.2 and 9 below, shares shall not be subject to any restriction in respect of transfer and they shall be transferable free of any charge.

8.2. The Board may refuse to accept or give effect to any transfer of the Company's registered shares (other than pursuant to a normal stock exchange transaction), and may refuse to give effect to any instruction regarding the payment of dividends, if the Board, after due deliberation and at its sole discretion, believes for any reason that such transfer or instruction:

(a) has been executed or given in circumstances indicating that the shareholder concerned had not acted of his own volition; or

(b) reflects or was executed pursuant to a confiscatory or expropriatory act of a foreign authority; or

(c) reflects or was executed pursuant to a compulsory transfer under the laws of a foreign jurisdiction for no consideration or for consideration which would be regarded as inadequate in normal business practice.

8.3. The transfer of registered shares shall take effect upon an entry being made in the Register pursuant to an instrument of transfer, dated and signed by or on behalf of the transferor and the transferee or by their authorised agents, or pursuant to an instrument of transfer or other documents in a form which the Board deems at its discretion sufficient to establish the agreement of the transferor to transfer and the agreement of the transferee to accept transfer. Instruments of transfer of registered shares shall be lodged at a transfer office of the Company accompanied by the certificate or certificates with respect to such shares as are to be transferred and, if the instrument of transfer is executed by some other person on behalf of the transferor or transferee, evidence to the authority of the person to do so, and/or such other evidence as the Board may require to prove title of the transferor or his right to transfer the shares.

8.4. Any person becoming entitled to shares in consequence of the death or insolvency of any shareholder, upon producing evidence in respect of which he proposes to act under this Article or of his title, as the Board thinks sufficient at its discretion, may be registered as a shareholder with respect to such shares or may, subject to these Articles, transfer such shares. Where joint holders are registered holders of a share or shares then, in the event of the death of any joint holder and in the absence of an appropriate amendment in the register at the request of the legal successor of the deceased joint holder and the remaining joint holder or holders, the remaining joint holder or holders shall be, for the Company's purposes, the owner or owners of the said share or shares and the Company shall recognise no claim with respect to the estate of any deceased joint holder, except in the case of the last survivor of such joint holders.

8.5. The Company will make no charge with respect to the registration of a transfer or any other document relating the right of title to any share.

8.6. The Board may require indemnities from any person requesting it to exercise its powers as described in the present article 8.

Chapter II. - Administration and Supervision

Art. 9. General Meetings of Shareholders («General Meetings»).

9.1. The annual General Meeting shall be held, in accordance with the law, on the second Thursday in the month of November each year at 11.00 o'clock.

If this day is not a business day, the meeting shall be held on the next business day at the same time. For the purpose of these Articles «business day» means a day on which banks in Luxembourg are open for business. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

9.2. All General Meetings shall be held either at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg as indicated in the convening notice issued by the Board or the Commissaire (as defined in Article 20).

9.3. Notice of General Meetings shall set out the date, place and time of the meeting and the agenda of the meeting and shall be:

(a) either published by insertion twice eight days apart and at least eight days before the meeting in the Mémorial and in a newspaper of Luxembourg and in a newspaper circulating in such other jurisdictions where shareholders are known to be resident and shall be sent by ordinary post or otherwise served on all registered shareholders, at their last known addresses of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting; or

(b) alternatively, at the option of the Company, shall instead only be sent by registered post to all registered shareholders, at their last known addresses of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting.

The Agenda for an Extraordinary General Meeting shall also describe any proposed changes to the Articles and, in the case of a proposed change of the object or the form of the Company or a proposed increase of commitments of shareholders, set out the full text of the proposed amendments.

The non-receipt of a Notice of General Meeting sent to addresses of shareholders recorded in the register by any person entitled to receive such Notice shall not invalidate the proceedings at that meeting.

Where all the shareholders are present or represented and acknowledge having had prior notice of the agenda submitted for their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.

9.4. (a) General and Extraordinary General Meetings shall be presided over by the Chairman or a Vice-Chairman of the Board (the «Chairman» or «Vice-Chairman» respectively) of the Company or, failing them, by a Director appointed by the Board. In the event that no Director is present at the meeting the Chairman of the meeting shall be elected by a majority of shareholders present (or represented) and voting. The agenda for such meetings shall be drawn up by the Board and shall be set forth in the convening notice.

(b) The minutes of any General and Extraordinary General Meeting will be recorded by the secretary of the meeting, who need not be a shareholder and who shall be elected by the meeting, and, unless any shareholder who is present in person or is represented by proxy wishes to exercise his right to sign the minutes, the minutes will be signed by the Chairman and the Secretary only. The minutes shall record

i) that due notice of the meeting had been properly given to (or had been waived by) all shareholders;
 ii) the number of shareholders present or represented and whether or not the meeting was quorate; and
 iii) if the meeting was quorate, that it was properly constituted and could validly deliberate on the matters set out in the agenda.

(c) Only if a majority of shareholders present or represented at the meeting so resolve, shall scrutineers be appointed and an attendance list recording those shareholders present or represented be kept. In all other circumstances, the Chairman and the Secretary of the meeting shall be responsible for ensuring and recording in the minutes that all requirements have been or are met as to proper notice, quorum and the required majority for the valid adoption of resolutions.

9.5. The Board shall prescribe the conditions to be met by shareholders in order to attend and vote at a General or an Extraordinary General Meeting including (without limiting the foregoing) the record date for determining the shareholders entitled to receive notice of and to vote at any such meetings and the conditions upon which holders of bearer shares shall be entitled to attend such meetings.

9.6. Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder. A corporate shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer.

9.7. Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company. Resolutions of General Meetings shall be passed by a majority vote of members present or represented. Except on proposals to change the nationality of the Company or to increase commitments of shareholders, which shall require the unanimous consent of all shareholders of the Company, resolutions of Extraordinary General Meetings amending articles of incorporation shall be passed by the affirmative vote of two thirds of the members present or represented.

Art. 10. Powers of General Meetings.

Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the shareholders. The General Meeting shall have the fullest powers to authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

Art. 11. Extraordinary General Meeting.

A General meeting called in order to amend these Articles, or to do anything required either by law or by these Articles to be done at a meeting which meets certain specified conditions as to notice, quorum and majority required by law, is referred to in these Articles as an «Extraordinary General Meeting». Subject to the agenda and voting requirements referred to in Articles 9.3 and 11 hereof respectively, all or any of the provisions of these Articles may be amended by an Extraordinary General Meeting.

Chapter III. - Board of Directors and Commissaire

Art. 12. Directors.

12.1. The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders («the Board»).

12.2. The Directors shall be appointed by the General Meeting for a period of no more than six years but they shall be eligible for re-election. Directors may be dismissed at any time by such General Meeting.

12.3. In the event of a vacancy on the Board arising otherwise than on the occasion of a General Meeting, the remaining Directors meeting together may appoint provisionally a replacement whose term of office shall expire at the next General Meeting.

Art. 13. Board Chairman and Vice-Chairmen.

The Board shall elect a Chairman of the Company from among its members. It may elect one or several Vice-Chairmen. In the absence of the Chairman, the Board will be chaired by a Vice-Chairman and, failing him, by a Director elected by the Directors present at the meeting.

Art. 14. Board Meetings.

14.1. The Board shall meet when called to do so by the Chairman of the Company, a Vice-Chairman or two Directors.

14.2. A Director may attend a meeting of the Board physically or by conference telephone or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. A Director attending in any such manner shall be deemed present at the meeting. The Board may validly deliberate on the matters before it and take decisions only if at least a majority of its members are present or represented.

14.3. A proxy may be given in writing, including telegram, telecopied message, telex or any other means of communication generally accepted for business purposes.

14.4. In case of urgency, Directors may record their vote by letter, telegram, telex or telecopied message.

Art. 15. Powers of the Board.

15.1. The Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to further the objects of the Company.

15.2. The Board has the widest powers to act on behalf of and in the interest of the Company, including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company. All matters which are not expressly reserved for the General or Extraordinary Meeting by law or by these Articles fall within the scope of the Board's authority and power.

Art. 16. Resolutions of the Board.

16.1. Resolutions of the Board shall only be adopted by a majority of the votes cast. Decisions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.

16.2. Written resolutions in one or more counterparts signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held.

16.3. Copies or extracts of the minutes shall be signed by one Director or any other officer designated for such purpose by the Board.

Art. 17. Delegation of the Powers of the Board.

17.1. The Board may generally or from time to time delegate all or part of its powers regarding daily management either to an executive or other committee or committees whether or not comprising Directors and to one or more Directors, managers or other agents, who need not necessarily be shareholders and may grant authority to such committees, Directors, managers, or other agents to sub-delegate. The Board shall determine the powers and special remuneration attached to this delegation of authority.

17.2. If authority for day-to-day management is delegated to a single Director, the prior consent of the General Meeting is required.

17.3. The Board may also confer any special powers on one or more attorneys or agents of its choice.

17.4. The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of any person appointed with special powers pursuant to Article 17 in relation to the exercise of those special powers.

Art. 18. Directors' interests.

18.1. No contract or other transaction between the Company and any other Company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company are interested in, or are a Director, associate, officer or employee of such other corporation, firm or other entity.

18.2. Any Director or officer who is a Director, officer or employee of any corporation, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.3. In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or form part of any quorum or vote on any such transaction, such transaction, and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding General Meeting.

Art. 19. Indemnity and Responsibility.

19.1. Subject to article 19.3, every Director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board out of the funds of the Company to pay, all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, officer, servant or agent in connection with any action or proceeding (including any proceedings with respect to any matter mentioned in Article 19.3(a) which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter mentioned in Article 19.3(a) to which he may be made a party by reason of his having acted as such or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or in any way in the discharge of his duties including travelling expenses.

19.2. Subject to article 19.3, no Director, officer, servant or agent of the Corporation shall be liable for the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, officer, servant or agent or for joining in any receipt or other act

for conformity, or for any loss or expense happening to the Company through the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board for or on behalf of the Company, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any moneys, securities or effects shall be deposited, or for any loss or damage occasioned by any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever, which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

19.3. (a) A Director shall be liable and shall not be indemnified by the Company with respect to loss or damage:

(i) to the Company, when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or wilful act or default; or

(ii) to the extent provided in the Law but no further, to the Company or to third parties when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law on Commercial Companies, as amended or of these Articles unless the Director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next General Meeting.

(b) Should any part of article 19.1 or 19.2 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such articles may be applied, the Articles shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

Art. 20. Commissaire.

20.1. The financial situation of the Company shall be monitored and its books of account verified by a Commissaire who may be the auditor of the Company but who shall not otherwise be associated with the Company.

20.2. The Commissaire shall be appointed by the General Meeting for a period ending at the date of the next Annual General Meeting and until his successor is elected. The Commissaire shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

20.3. The Commissaire in office may be removed from office at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 21. Remuneration of Directors and Commissaire.

The General Meeting may allocate to the Directors and Commissaire fixed or proportional emoluments and attendance fees, to be charged to general expenses.

Chapter IV. - Financial Year, Financial Statements, Appropriation of Profits

Art. 22. Financial Year.

The financial year of the Company shall commence on the first day in March in each year and end on the last day of February the following year.

Art. 23. Financial Statements.

23.1. The Board shall prepare a balance sheet and profit and loss account of the Company with respect to each financial year.

23.2. Every balance sheet and profit and loss account shall be drawn up in accordance with generally accepted accounting principles and the applicable law.

Art. 24. Adoption of Accounts.

24.1. The annual General Meeting shall be presented with reports by the Directors and Commissaire and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

24.2. After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the annual General Meeting may by separate vote discharge the Directors and Commissaire from any and all liability to the Company with respect to any loss or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors and Commissaire made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid, should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 25. Appropriation of Profits.

25.1. The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

25.2. From the net profit thus determined shall be deducted five per cent, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital. The appropriation of the balance of the profit, after provision for taxation, if applicable, has been made, shall be determined by the annual General Meeting upon proposal by the Board.

25.3. This appropriation may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions, and determination of the balance to be carried forward.

25.4. Any dividends distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board. The General Meeting may authorise the Board to pay dividends in any currency and, at its sole discretion, fix the rate of conversion of the dividends into the currency of the actual payment.

25.5. No dividend may be declared by the General Meeting unless the Company is able to meet the criteria of liquidity laid down by Article 72.3 of the Law of August 10, 1915 as amended by the Law of April 24, 1983.

Art. 26. Interim Dividends.

Payment on account of dividends may be made in accordance with the provisions of the Law as it may apply at the time such payment is made.

Chapter V. - Dissolution and Liquidation

Art. 27. Dissolution.

The Extraordinary General Meeting may at any time decide to dissolve the Company. The General Meeting shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company. From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted a sum required for the reimbursement of the paid-up and non-redeemed amount of the shares. The balance shall be allocated equally between all the shares.

Chapter VI. - General

Art. 28. Applicable Law.

Save as otherwise stated in these Articles, the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended shall apply.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and end on 28 February 1998.

The first annual general meeting shall be held in November 1998.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having been drawn up as aforesaid, the Appearers undertook to subscribe for the following shares:

1. the aforementioned BROZENT HOLDINGS (PTY) LIMITED, three hundred and forty-nine shares	349
2. the aforementioned PALADIN LIMITED, one share	1
Total: three hundred and fifty shares	350

All the above shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-five thousand United States dollars (USD 35,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company as it has been proved to the notary.

Valuation

For the purpose of registration the share capital of the company has been valued at 1,303,750.- francs.

Statement

The notary executing these documents declares that he has verified the conditions laid down in Article 26 of the Law of 10 August 1915 as amended, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of Article 27 of the said Law.

Estimate of formation - Expenses

The Appearers declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to 120,000.- francs.

Constitutive meeting

The Appearers, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a General Meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) That the number of Directors be fixed at three;
- 2) That the number of Commissaires be fixed at one;
- 3) That the term of office of the Directors and the Commissaire shall be until the first annual General Meeting of the Company to be held in November 1998.

4) That there be appointed as Directors:

- Mr Rory Charles Kerr, Master of Laws, of 16, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange,
- Mr Peter John Wenzel, Bachelor of Laws, of «Dibru», Strathallen Road, Onchan, Isle of Man,
- Mr Phillip van der Westhuizen, Chartered Accountant, c/o 68/70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

5) That there be appointed as Commissaire:

Mr Simon Robert Favish, Chartered Accountant, of 64, 3rd Avenue, Inanda, Sandton, Republic of South Africa

6) That the registered office of the Company be at fourth floor, 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Appearers the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned.

The document having been read to the Appearers, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

Ont comparu:

1) BROZENT HOLDINGS (PTY) LIMITED, société dont le siège social est établi à 64, 3rd Avenue, Inanda, Sandton, Afrique du Sud,

ici représentée par Madame Anne-Marie Fève, employée privée, demeurant à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Inanda, le 20 août 1997;

2) PALADIN LIMITED, société dont le siège administratif est établi à Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Ile de Man, ici représentée par Madame Anne-Marie Fève, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 août 1997.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme conformément aux statuts ci-dessous:

Chapitre I^{er}. - Nom, Siège Social, Objet, Durée, Capital, Modifications du Capital, Actions

Art. 1^{er}. Statut et Dénomination.

Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NANDO'S INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A. («la société»).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut par décision du conseil d'administration («le Conseil») être transféré d'une adresse à une autre endéans cette commune. Des transferts à un autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg peuvent être effectués par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires telle que définie à l'article 10.

2.2. Le Conseil pourra décider l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la société à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet l'exercice des activités suivantes:

(a) elle peut détenir des participations dans toutes sortes d'entreprises (tout en restant en dehors du champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding) et elle peut administrer, contrôler et développer ces participations. La société peut emprunter sous toutes les formes et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie à toute entreprise dans laquelle elle a un intérêt;

(b) elle peut acquérir toutes sortes de valeurs mobilières négociables ou non négociables (y inclus celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), ainsi que des brevets, des droits d'auteurs et toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y attachés, que ce soit par voie de contribution, souscription, option, achat ou autre et elle peut les exploiter soit par vente, transfert, échange, licence ou autrement;

(c) elle peut emprunter ou mobiliser des fonds avec ou sans garantie et dans toute devise par l'émission de billets, bons, obligations ou autres;

(d) elle peut offrir toutes sortes de services nécessaires ou utiles à la réalisation des objets ci-avant décrits ou reliés à ces objets.

3.2. Toute activité exercée par la société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs, qui peuvent être ouvertes au public.

3.3. La société peut faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social sans être soumise aux dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Durée.

La durée de la société est illimitée, sous réserve des dispositions de l'article 27.

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit de la société est fixé à trente-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 35.000.-), représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100.-) chacune, entièrement libérées en espèces.

5.2. Le capital autorisé de la société est établi à trois cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 350.000.-), représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100) chacune.

Art. 6. Modifications de Capital Social.

6.1. Le Conseil est autorisé à émettre des actions supplémentaires de façon à ce que le total du capital social souscrit et émis de la société atteigne le total du capital autorisé, en une fois ou par tranches successives à la seule discrétion du Conseil et à accepter des souscriptions pour ces actions endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. La durée ou l'extension de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à l'article 11).

6.2. Le Conseil est également autorisé à fixer les conditions de toute souscription d'actions conformément à l'article 6.1, y compris l'émission d'actions ordinaires ou rachetables et à décider de temps en temps l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation par les moyens autorisés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée («la loi»), y compris par l'émission d'actions résultant de la conversion de bénéfice net de la société en capital et l'attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

6.3. Le Conseil est autorisé à émettre des actions pendant la période dont il est fait référence à l'article 6.1 sans que les actionnaires aient un droit de souscription préférentiel. Le prix par action auquel ces actions supplémentaires seront émises sera laissé à la discrétion du Conseil. Le Conseil s'assurera cependant que, excepté dans le cas où ces actions seront émises aux actionnaires existants proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la société au moment de la nouvelle émission, ou si les actionnaires existants en conviennent autrement, le prix par action, auquel ces actions supplémentaires seront émises, n'aura pas pour effet de diminuer la valeur des actions de la société détenues par les actionnaires existants au moment de la nouvelle émission.

6.4. Lorsque le Conseil effectuera une augmentation totale ou partielle de capital dans le cadre des résolutions précitées, il sera tenu de faire modifier l'article cinq des statuts de manière à refléter cette augmentation; le Conseil sera en outre autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre et la publication de cette modification en concordance avec la loi.

6.5. Lorsque le Conseil émettra des actions rachetables, il s'assurera que les modifications apportées à l'article 5 comprendront des dispositions relatives aux droits de rachat afférents à ces actions et aux conditions de leur rachat.

6.6. Par ailleurs, le capital autorisé ou émis peut encore être augmenté ou réduit par résolutions des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire.

Art. 7. Actions.

7.1. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

7.2. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

7.3. Les certificats d'actions seront émis aux actionnaires selon les dispositions de la loi dans la forme et les dénominations déterminées par le Conseil. Excepté dans le cas prévu à l'article 7.4, les certificats pourront seulement être échangés contre d'autres avec le consentement du Conseil et sous réserve des conditions déterminées par le Conseil. Dans le cas de codétenteurs, la remise d'un certificat à l'un d'entre eux équivaudra à la remise à tous. Les certificats seront signés par deux administrateurs ou par un administrateur et un agent dûment autorisé par le Conseil et enregistré comme la loi le requiert. Les signatures pourront être reproduites sous forme de fac-similé, sauf dans le cas où l'agent n'est pas administrateur.

7.4. Lorsqu'une partie seulement des actions représentées par un certificat d'actions nominatives est transférée, l'ancien certificat sera annulé et un nouveau certificat représentant le solde des actions sera émis en remplacement, sans frais.

7.5. Le détenteur déclaré d'une action nominative sera le propriétaire de cette action et la société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications ni les intérêts suscités par cette action qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

7.6. La société considérera la première personne citée parmi les codétenteurs d'actions nominatives comme ayant été désignée par les copropriétaires pour recevoir toutes les convocations et donner en bonne et due forme un reçu pour tout dividende payable afférent à ces actions.

7.7. La société n'acceptera pas d'enregistrer plus de quatre codétenteurs d'actions nominatives et en outre aura le droit à tout moment de suspendre l'exercice des droits attachés à une action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée, aux fins de la société, comme étant le propriétaire des actions.

7.8. Le registre des actionnaires de la société («le registre») pourra être clôturé pendant la durée que le Conseil jugera bonne, sans excéder, en tout et pour chaque année, une durée de trente jours qui sont des jours ouvrables à Luxembourg. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques au Luxembourg.

7.9. Le registre sera conservé au siège social de la société et sera disponible pour inspection par les actionnaires tous les jours ouvrables à Luxembourg entre 10.00 heures et 12.00 heures.

7.10. Lorsqu'un certificat d'actions aura été détruit, endommagé ou lacéré ou apparemment perdu ou volé, un nouveau certificat d'actions représentant les mêmes actions peut être émis au détenteur sur demande, sous réserve de la délivrance de l'ancien certificat ou (s'il a été apparemment perdu ou détruit) en conformité avec les dispositions afférentes de la loi applicable.

Art. 8. Transfert.

8.1. Excepté pour ce qui est indiqué dans les articles 8.2 et 9 ci-dessous, les actions ne seront pas soumises à des restrictions en ce qui concerne leur transfert et elles seront cessibles libres de tous frais.

8.2. Le Conseil pourra refuser d'accepter ou donner effet à tout document de transfert d'actions nominatives de la société (autre que celui résultant d'opérations boursières courantes) et peut refuser de donner effet à toute instruction relative au paiement de dividendes si le Conseil, après délibération et à sa seule discrétion, est d'avis, pour quelque raison que ce soit, que ce document de transfert ou cette instruction:

(a) a été exécuté(e) ou donné(e) en des circonstances montrant que l'actionnaire concerné n'a pas agi de son plein gré; ou

(b) reflète ou a été exécuté(e) conformément à un acte de confiscation ou d'expropriation d'une autorité étrangère; ou

(c) reflète ou a été exécuté(e) conformément à un transfert forcé en vertu de la loi d'une juridiction étrangère, effectué sans dédommagement ou avec un dédommagement considéré comme insuffisant dans la pratique courante des affaires normales.

8.3. Le transfert d'actions nominatives prendra effet avec une inscription faite dans le registre sur base d'un acte de transfert, daté et signé par et pour le compte du cédant et du cessionnaire ou par leur agent autorisé à ces fins, ou suivant un acte de transfert ou d'autres documents que le Conseil jugera à sa discrétion suffisants pour établir l'accord du cédant pour transférer et du cessionnaire pour accepter. Les actes de transfert d'actions nominatives resteront au bureau de transfert de la société et seront accompagnés par le ou les certificats relatifs aux actions à transférer et, si

l'acte de cession est exécuté par une autre personne pour le compte du cédant ou du cessionnaire, la preuve de l'autorisation pour cette personne de le faire, et/ou toute autre preuve que le Conseil exigera pour témoigner du titre de propriété du cédant ou de son droit de céder les actions.

8.4. Toute personne ayant droit à des actions suite au décès ou à l'insolvabilité d'un actionnaire, en donnant la preuve en vertu de laquelle elle accepte d'agir selon cet article ou selon son titre, comme le Conseil le juge à sa discrétion suffisant, pourra être enregistrée en tant qu'actionnaire de ces actions ou pourra, sous réserve de ces articles, céder les actions. Lorsque des codétenteurs sont les actionnaires nominatifs d'une ou de plusieurs actions, dans le cas du décès de l'un des codétenteurs et en l'absence d'une modification adéquate dans le registre à la demande du successeur légal du copropriétaire décédé et du ou des codétenteurs subsistants, le ou les codétenteurs subsistants seront, pour les fins de la société, le ou les propriétaires de la ou des actions et la société ne reconnaîtra aucune plainte concernant la succession de tout codétenteur décédé, sauf lorsqu'il s'agit du dernier survivant des codétenteurs.

8.5. La société ne prélèvera pas de frais pour l'inscription d'une cession ou de tout autre document ayant trait au droit de propriété d'une action.

8.6. Le Conseil peut demander des dédommagements de toute personne lui demandant d'exercer ses pouvoirs tels que décrits dans le présent article 8.

Chapitre II. - Administration et Surveillance

Art. 9. Assemblée Générale des Actionnaires («Assemblées Générales»).

9.1. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de novembre chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques au Luxembourg. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger, si le Conseil juge définitivement et sans appel que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

9.2. Toutes les assemblées générales seront tenues soit au siège social de la société, soit à tout autre endroit dans la commune de Luxembourg indiqué dans la convocation faite par le Conseil ou le commissaire (comme indiqué à l'article 20).

9.3. Les convocations aux assemblées générales indiqueront la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et seront:

(a) soit publiées par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle et au moins huit jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg et dans un journal circulant dans les autres juridictions où les actionnaires sont connus en tant que résidents et seront envoyées par courrier ordinaire ou autrement transmises à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion, à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion;

(b) soit seront envoyées, au choix de la société, par lettre recommandée à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion, à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire indiquera les modifications de statuts proposées et, dans le cas où il est proposé de changer l'objet ou la forme de la société ou d'accroître les engagements des actionnaires, contiendra le texte intégral des modifications proposées.

La non-réception de convocations à une assemblée générale envoyées aux adresses des actionnaires inscrits dans le registre par toute personne habilitée à recevoir une convocation n'invalidera pas le déroulement des assemblées.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur considération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans avis de convocation.

9.4. (a) Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront présidées par le président ou un vice-président du Conseil («le Président ou le Vice-Président respectivement») de la société ou, à défaut, par un administrateur désigné par le Conseil. Au cas où aucun administrateur n'est présent à l'assemblée, le président de l'assemblée sera élu à la majorité par les actionnaires présents (ou représentés) et votants. Les ordres du jour de ces assemblées seront établis par le Conseil et seront indiqués dans les avis de convocation.

(b) Les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront consignés par le secrétaire de l'assemblée, qui peut ne pas être actionnaire et qui sera nommé par l'assemblée et, sauf si un actionnaire présent en personne ou représenté par procuration désire exercer son droit de signer les procès-verbaux, les procès-verbaux seront signés par le président et le secrétaire seulement. Les procès-verbaux mentionneront:

i) qu'un avis de convocation à l'assemblée a été donné en bonne et due forme à tous les actionnaires (ou qu'ils y ont renoncé);

ii) le nombre des actionnaires présents ou représentés et si l'assemblée a atteint le quorum; et

iii) si le quorum a été atteint, que l'assemblée a été valablement constituée et pourra valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

(c) Seulement dans le cas où une majorité des actionnaires présents à l'assemblée le décide, des scrutateurs seront désignés et une liste de présence énumérant les actionnaires présents ou représentés sera dressée. En toutes autres circonstances, le président et le secrétaire de l'assemblée seront responsables pour assurer, et le mentionner dans les procès-verbaux, que toutes les exigences relatives à la convocation, le quorum et la majorité requise pour l'adoption valable des résolutions ont été observées.

9.5. Le Conseil prescrira les conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour prendre part et voter à une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, y compris (sans limiter ce qui précède) la date pour déterminer les

actionnaires devant recevoir un avis de convocation et pouvant voter à ces assemblées ainsi que les conditions suivant lesquelles les actionnaires au porteur pourront assister à l'assemblée.

9.6. Tout actionnaire peut voter en personne ou être représenté par un mandataire, actionnaire ou non. Un actionnaire personne morale peut faire une procuration sous le contrôle d'un agent dûment autorisé.

9.7. Tout actionnaire aura droit à une voix pour chaque action qu'il détient dans la société. Les résolutions des assemblées générales seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Excepté les propositions pour changer la nationalité de la société ou pour accroître les engagements des actionnaires qui devront être adoptées à l'unanimité de tous les actionnaires de la société, les résolutions des assemblées générales extraordinaires modificatives de statuts devront être prises à une majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 10. Pouvoirs des Assemblées Générales.

L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires. L'assemblée générale aura les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la société.

Art. 11. Assemblée Générale Extraordinaire.

Une assemblée générale, convoquée pour modifier les statuts ou pour faire un acte requis ou bien par la loi ou bien par les statuts pour être fait lors d'une assemblée qui remplit les conditions spécifiques de convocation, de quorum et de majorité requises par la loi, est désignée dans les présents statuts par «Assemblée Générale Extraordinaire». Sous réserve de l'ordre du jour et des conditions de vote mentionnés dans les Articles numérotés respectivement 9.3 et 11 des présents statuts, toutes ou quelques-unes des dispositions prévues dans ces statuts peuvent être modifiées par une assemblée générale extraordinaire.

Chapitre III. - Conseil d'Administration et Commissaire

Art. 12. Conseil d'administration.

12.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non («le Conseil»).

12.2. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans, mais ils sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

12.3. En cas de vacance d'une place d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une assemblée générale, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; ce mandat expirera à la prochaine assemblée générale.

Art. 13. Présidence et Vice-Présidence du Conseil.

Le Conseil désignera parmi ses membres un président. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée au vice-président ou, à défaut, à un administrateur présent, élu par ses pairs présents à la réunion.

Art. 14. Réunions du Conseil.

14.1. Le Conseil se réunit sur convocation de son président, du vice-président ou de deux administrateurs.

14.2. Un administrateur peut prendre part à une réunion en étant présent en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représenté par un autre administrateur à qui une procuration a été donnée. Un administrateur prenant part à une délibération de cette manière sera censé être présent à la réunion. Le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour et prendre des décisions seulement si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée.

14.3. Une procuration peut être donnée par écrit, y compris par télégramme, télécopieur ou télex ou tout autre moyen de communication généralement accepté dans les affaires.

14.4. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou télécopieur.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil.

15.1. Le Conseil a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société.

15.2. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ou extraordinaire par la loi ou par les présents statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

Art. 16. Décisions du Conseil.

16.1. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de l'assemblée.

16.2. Des résolutions écrites en un ou plusieurs documents signés par tous les membres de Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement.

16.3. Les copies ou extraits des procès-verbaux seront signés par un administrateur ou toute personne désignée à ces fins par le Conseil.

Art. 17. Délégation des Pouvoirs du Conseil.

17.1. Le Conseil peut déléguer d'une façon générale ou de temps en temps tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière soit à un comité exécutif ou autre comité ou comités comprenant ou non des administrateurs, soit à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires et il peut donner pouvoir à ces comités, administrateurs, directeurs ou autres agents pour sous-déléguer. Le Conseil déterminera les pouvoirs et la rémunération spéciale de cette délégation de pouvoir.

17.2. S'il y a délégation de pouvoir en faveur d'un ou de plusieurs administrateurs en ce qui concerne la gestion journalière, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

17.3. Le Conseil peut également conférer à un ou plusieurs mandataires ou agents de son choix, tous pouvoirs spéciaux.

17.4. La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'une personne ayant les pouvoirs spéciaux prévus à l'article 17 pour l'exercice de ces pouvoirs.

Art. 18. Intérêts des administrateurs.

18.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la société et toute autre société, firme ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la société ont des intérêts dans ou sont administrateurs, associés, agents ou employés de cette autre société, firme ou autre entité.

18.2. Tout administrateur ou agent ou employé de toute société, firme ou autre entité avec laquelle la société contractera ou autrement engagera des affaires ne pourra pas à cause de cette affiliation avec cette autre société, firme ou autre entité, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir sur ces affaires en relation avec ces contrats ou autre affaire.

18.3. Au cas où un administrateur ou agent de la société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la société, cet administrateur ou agent devra avertir le conseil de cet intérêt personnel et ne pourra pas délibérer ou faire partie d'un quorum ou vote à propos de cette transaction; cette transaction et cet intérêt d'administrateur ou d'agent seront portés devant la prochaine assemblée générale.

Art. 19. Indemnités et Responsabilités.

19.1. Sous réserve des dispositions de l'article 19.3 chaque administrateur, et tout autre agent, employé ou représentant de la société seront indemnisés par la société et le devoir du Conseil sera de payer des fonds de la société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un administrateur, agent, employé ou représentant pourra encourir ou dont il peut devenir passible en raison d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou acte notarié fait ou omis par lui en tant qu'administrateur, agent, employé ou représentant, en relation avec tous actions ou procès (y inclus des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 19.3 (a) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction; pourvu que dans ce dernier cas le conseiller de la société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, l'administrateur, l'agent, l'employé juridique ou représentant n'aurait pas été passible en relation avec une matière énumérée à l'article 19.3 (a) dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la société il a été administrateur, ou agent d'une société, de laquelle la société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé, ou de n'importe quelle manière pour la décharge de ses devoirs, y compris les dépenses de voyage.

19.2. Sous réserve des dispositions de l'article 19.3 aucun administrateur, agent, employé ou représentant de la société ne sera passible pour les actes reçus, négligences ou défauts d'un autre administrateur, agent, employé ou représentant ou pour s'être joint à un reçu ou autre acte conforme ou pour une perte ou dépense occasionnée à la société par l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre du Conseil, pour la société ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la société seront investis, ou d'une perte ou d'un dommage résultant de la faillite de l'insolvabilité ou d'un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés, ou pour une perte ou un dommage occasionnés par une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour tous autres pertes, dommages ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

19.3. (a) Un administrateur sera passible et ne sera pas indemnisé par la société pour des pertes ou dommages

i) à la société s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

ii) dans la limite prévue par la loi mais pas plus, à la société ou à des tierces personnes s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée ou de ces statuts, à moins que l'administrateur n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'administrateur communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

(b) Si une partie de l'article 19.1 ou 19.2 est invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifie l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

Art. 20. Commissaire aux Comptes.

20.1. La surveillance de la société et la révision de ses comptes est confiée à un commissaire qui peut être le réviseur de la société mais qui ne sera pas autrement associé à la société.

20.2. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale pour une durée expirant à la date de la prochaine assemblée générale et jusqu'au moment où son successeur sera élu. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou à l'élection de son successeur.

20.3. Le commissaire en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'assemblée générale avec ou sans motif.

Art. 21. Rémunération des administrateurs et commissaire.

Les actionnaires réunis en assemblée générale peuvent allouer aux administrateurs et commissaire des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence à charge des frais généraux.

Chapitre IV. - Année Sociale, Situation Financière, Attribution des bénéfices

Art. 22. Année Sociale.

L'année sociale commence le premier mars de chaque année et finit le vingt-huit février de l'année suivante.

Art. 23. Situation Financière.

23.1. A la fin de chaque exercice le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la société.

23.2. Les bilan et compte de profits et pertes seront établis conformément aux règles comptables généralement admises et requises par la loi applicable.

Art. 24. Approbation des Comptes.

24.1. L'assemblée générale se verra soumettre les rapports des administrateurs et commissaires et délibérera sur et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes.

24.2. Après avoir adopté le bilan et le compte de profits et pertes, l'assemblée générale donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaires de tout engagement de la société pour tous pertes ou dommages résultant de ou relatifs à des actes ou omissions faites par les administrateurs et commissaires en toute bonne foi et sans négligence grave. Une décharge n'est valable que si le bilan ne contient pas d'omission ou d'information fautive ou erronée sur la marche réelle des affaires de la société ou contient l'exécution d'actes incompatibles avec ces statuts, sauf si les avis de convocation en faisaient expressément mention.

Art. 25. Attribution des bénéfices.

25.1. Le surplus renseigné dans les comptes, déduction faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la société.

25.2. De ce bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent destinés à alimenter la réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit. La distribution du solde du bénéfice net sera déterminée, après constitution d'une provision pour impôt, le cas échéant, par l'assemblée générale annuelle sur proposition du Conseil.

25.3. Cette attribution peut comprendre la distribution de dividendes, la création et le maintien de fonds de réserve et des provisions et la détermination du report à nouveau du solde.

25.4. Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

25.5. Aucun dividende ne peut être déclaré par l'assemblée générale si la société n'est pas à même de remplir les critères de liquidité fixés par l'article 72.3 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Art. 26. Acomptes sur dividendes.

Sous réserve des dispositions de la loi applicable au moment où le paiement est effectué, le Conseil est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Chapitre V. - Dissolution et liquidation

Art. 27. Dissolution.

L'assemblée générale extraordinaire peut à tout moment décider de liquider la société. L'assemblée générale extraordinaire déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateurs afin de réaliser les avoirs de la société et de régler les dettes de la société. De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

Chapitre VI. - Généralités

Art. 28. Dispositions légales.

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année financière commencera aujourd'hui même pour se terminer le 28 février 1998.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en novembre 1998.

Souscription et libération

La société ayant été ainsi constituée, les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1) BROZENT (PTY) LIMITED, trois-cent quarante-neuf actions	349
2) PALADIN LIMITED, une action	1
Total: trois cent cinquante actions	350

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de trente-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 35.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social de la société a été évalué à 1.303.750,- francs.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement et que ces conditions sont de plus conformes aux provisions de l'article 27 de cette même loi.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 120.000,- francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
 2) Le nombre des commissaires est fixé à un.
 3) Les administrateurs et le commissaire sont mandatés jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui doit avoir lieu en novembre 1998.

4) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Rory C. Kerr, Master of Laws, résidant à 16, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Peter John Wentzel, Bachelor of Laws, résidant à «Dibru», Strathallen Road, Onchan, Ile de Man,

- Monsieur Phillip van der Westhuizen, Expert-Comptable, c/o 68/70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

5) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Simon Robert Favish, Expert-Comptable, 64, 3rd Avenue, Inanda, Sandton, Afrique du Sud.

6) Le siège social est fixé au 4^{ème} étage, 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A.-M. Fève, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 1^{er} septembre 1997, vol. 345, fol. 23, case 4. – Reçu 13.038 francs.

Le Receveur (signé): F. Kler.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 9 septembre 1997.

M. Weinandy.

(33548/238/848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 1997.

MINPARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Émile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1. - FIGESTA S.A., société de droit suisse, avec siège social à Mies, Vaud (Suisse),
 ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant à Gosseldange,
 en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 août 1997;

2. - OVERSEAS FILM INVESTMENTS LTD, société de droit britannique, avec siège social à Kingston-upon-Thames,
 Surrey (Royaume-Uni),

ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, prénommé,
 en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 août 1997.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur par le représentant des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MINPARK S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille (1.000) actions de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être porté à vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 20.000.000,-) par la création et l'émission de quinze mille (15.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le conseil d'administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un mandataire à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration ou l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Pour la première fois, l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mardi du mois de juin de chaque année à 16.00 heures, au siège social à Luxembourg ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. - FIGESTA S.A., prénommée, deux cents actions	200
2. - OVERSEAS FILM INVESTMENTS LTD, prénommée, huit cents actions	800
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %), de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 312.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été remplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois (LUF 70.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Madame Florence Pfersich, directrice de société, demeurant à CH-Nyon,
- b) Madame Isabelle Anstis, directrice de société, demeurant à CH-Chavannes-de-Bogis, Vaud,
- c) Madame Heidi Muller, directrice de société, demeurant à CH-Mies.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille deux.

2. - Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

DEBELUX AUDIT S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille deux.

3. - L'assemblée générale délègue la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Madame Florence Pfersich, prénommée.

4. - Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Meunier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1997, vol. 101S, fol. 48, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

E. Schlessler.

(33547/227/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 1997.

PROSTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- La société anonyme KREDIETRUST, avec siège à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Adriano Giuliani, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 août 1997;

2.- La société anonyme FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A., avec siège à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Adriano Giuliani, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 août 1997.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PROSTAR S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million six cent mille francs belges (BEF 1.600.000,-), représenté par mille six cents (1.600) actions de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de dix-huit millions quatre cent mille francs belges (BEF 18.400.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million six cent mille francs belges (BEF 1.600.000,-) à vingt millions de francs belges (FB 20.000.000,-), le cas échéant par l'émission de dix-huit mille quatre cents (18.400) actions nouvelles de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, et notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 9.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holdings ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions du capital social comme suit:

1.- KREDIETRUST, prénommée, mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf actions	1.599
2.- FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A., prénommée, une action	1
Total: mille six cents actions	1.600

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million six cent mille francs belges (BEF 1.600.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois (LUF 70.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 11, rue Aldringen, à L-2960 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Claude Hermes, employé privé, demeurant à Bertrange;

b) Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à Strassen;

c) Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, demeurant à Mersch.

4.- Est nommée commissaire aux comptes:

La société anonyme FIN-CONTROLE S.A., avec siège social à Luxembourg.

5.- Le mandat des administrateurs et celui du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de l'an deux mille deux.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Giuliani, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1997, vol. 101S, fol. 48, case 11. – Reçu 16.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

E. Schlessler.

(33549/227/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 1997.

ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG) (JOINT VENTURES) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, European Bank & Business Centre.

R. C. Luxembourg B 54.279.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1997, vol. 496, fol. 19, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Certifié conforme
Pour le Conseil d'Administration
A. Godefroid

Assistant Company Secretary

(33500/644/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

SABCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Colmar-Berg.

R. C. Luxembourg B 15.220.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1997, vol. 497, fol. 42, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1997.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ
Société Civile
Signature

(33501/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.

S.C.I. SAGA, Société Civile Immobilière.

Siège social: Bascharage, 124, route de Luxembourg.

Suite à une cession de parts en date du 21 juillet 1997, la répartition de ces parts se présente de la manière suivante:

- Alex Feltz, commerçant, demeurant à Soleuvre, 2, rue des Champs 50 parts
- ROYALUX-IMMOBILIERE S.A., agence immobilière, demeurant à Esch-sur-Alzette, 14, Place d'Europe . . . 50 parts

A la même date, a été nommé comme nouveau gérant, Monsieur Sandro Pica, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, 14, place d'Europe, en remplacement de Madame Nadia Gresse, démissionnaire.

Fait à Bascharage, le 21 juillet 1997.

Signature
Le gérant

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 1997, vol. 307, fol. 36, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(33504/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1997.